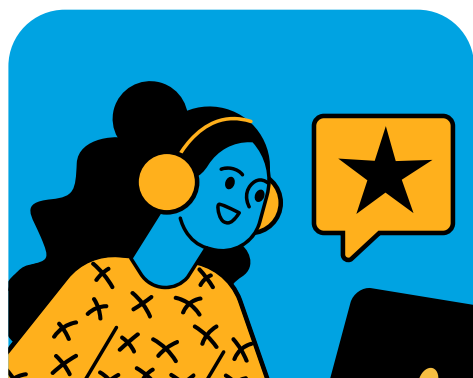




Le Conseil
départemental
des Vosges
propose



CATALOGUE

2025 - 2026

PROJETS ÉDUCATIFS

à destination des collèves



vosges.fr







ÉDITO

L'Assemblée départementale a placé la jeunesse au coeur des priorités de sa politique territoriale à travers le Plan Vosges Ambitions 2027.

En effet, il est de notre responsabilité de construire l'avenir de notre territoire et celui-ci ne peut se bâtir sans une jeunesse épanouie, engagée et dynamique, et ce dès le plus jeune âge.

Depuis toujours le Conseil départemental accompagne les équipes pédagogiques des collèges dans la construction de leurs projets éducatifs, afin d'enrichir l'expérience éducative des jeunes collégiens vosgiens et d'ouvrir leur horizon au-delà des limites de leur salle de classe.

La Culture, la Transition écologique, la Santé et la Découverte des métiers sont les thématiques retenues en priorité pour former les citoyens de demain.

Pour cette rentrée 2025-2026, le Département innove en proposant désormais son offre pédagogique dans un catalogue unique.

Ce nouvel outil à destination des enseignants a pour vocation de rassembler en un seul document toute la palette des actions soutenues, ainsi que les modalités de dépôt de demandes d'accompagnement. Dans un souci d'efficacité accrue d'instruction et de suivi des dossiers, les procédures dématérialisées sont privilégiées et les calendriers de dépôt des dossiers ont été harmonisés.

Nous souhaitons que cette nouvelle dynamique apportée aux projets éducatifs reçoive un accueil favorable du monde de l'éducation, dont le Département se veut, plus que jamais, un partenaire de confiance.

François VANNSON
Président du Conseil départemental

Ce guide est à destination des équipes éducatives souhaitant mettre en place un projet pédagogique dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Le Conseil départemental accompagne et finance des projets éducatifs mis en oeuvre dans les collèges. Il favorise **une pédagogie ouverte abordant des thèmes variés répondant aux enjeux du monde contemporain.**

Ces projets sont conçus en partenariat avec les services de l'État : Education Nationale et Direction régionale des affaires culturelles Grand Est.

Ils doivent s'inscrire dans les parcours éducatifs de l'Education Nationale et abordent les thématiques suivantes : citoyenneté, découverte des métiers, santé, transition écologique, éducation artistique et culturelle, visite de sites emblématiques, devoir de mémoire.

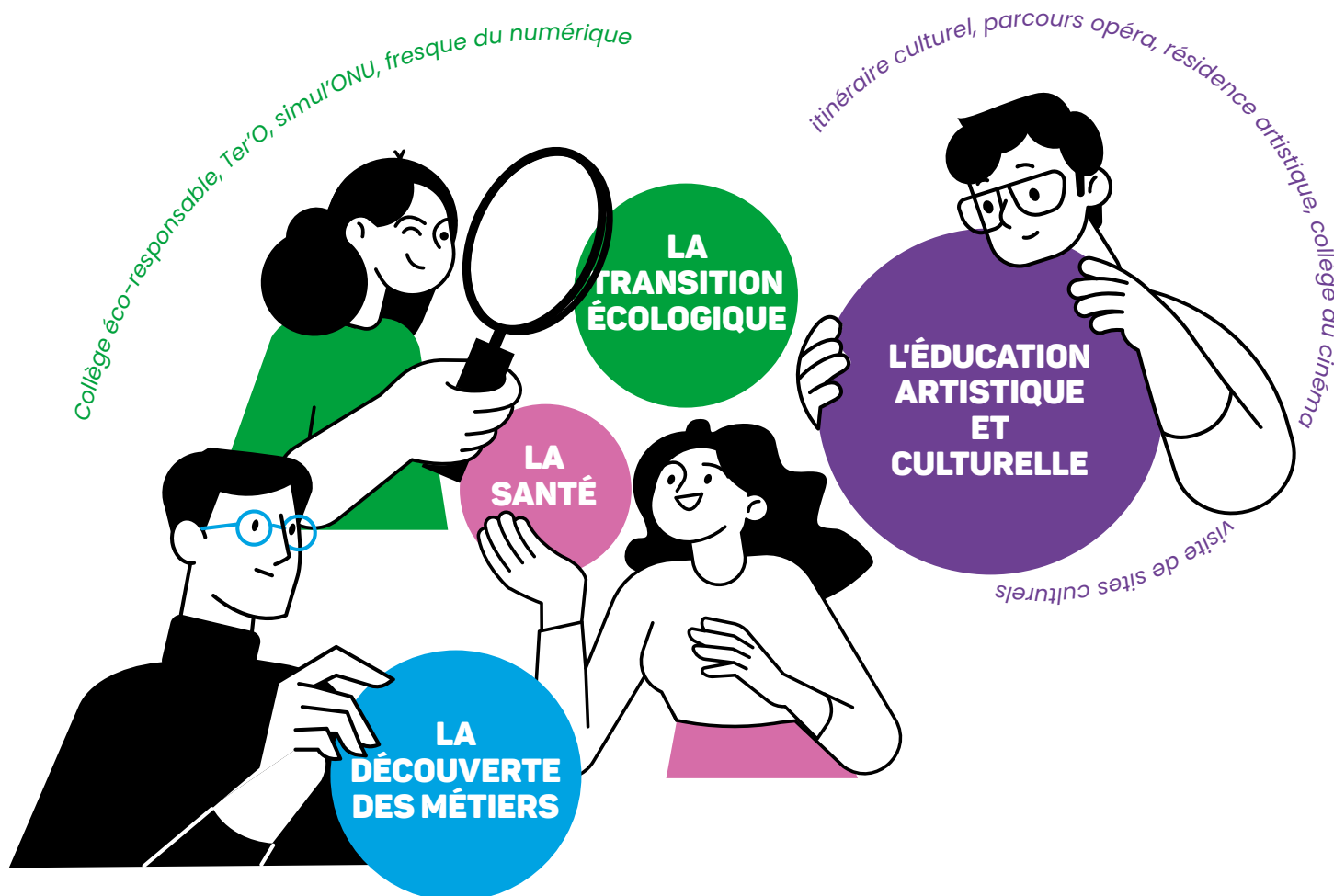


SOMMAIRE

ÉDITO ET INTRODUCTION.....	3
INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS PRATIQUES	6
1 LA CULTURE	11
A ITINÉRAIRE CULTUREL DONT PARCOURS OPÉRA	12
B PROJET FÉDÉRATEUR	13
C RÉSIDENCE ARTISTIQUE	14
D COLLÈGE AU CINÉMA	15
E VISITE DES SITES CULTURELS ÉLIGIBLES À L'AIDE AU TRANSPORT.....	16
2 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	17
A ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TER'O	18
B COLLÈGE ÉCO-RESPONSABLE – BIEN MANGER SANS GASPILLER	19
C COLLÈGE ÉCO-RESPONSABLE – ETINCELLE.....	20
D COLLÈGE ÉCO-RESPONSABLE – MON COLLÈGE AU NATUREL	21
E SIMUL'ONU	22
F FRESQUE DU NUMÉRIQUE	23
3 LA CITOYENNETÉ	24
A L'EUROPE AU COLLÈGE	25
B CITOYENNETÉ ET VIVRE ENSEMBLE	26
4 LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION	27
A SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE	28
B FRESQUE DES ÉCRANS	29
5 LE MONDE PROFESSIONNEL	30
A DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS DES COLLÉGIENS	31
B SERIOUS GAME "FILIÈRES EN ACTION"	32
C DES MÉTIERS EN MOUVEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	33
LISTE DES SITES ÉLIGIBLES	34
CONTACTS	35

LES ORIENTATIONS DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

L'Assemblée départementale, en lien avec les ambitions de son **plan Vosges Ambitions Jeunesses**, a défini **4 thématiques prioritaires pour l'année scolaire 2025-2026**.



NOUVEAU

AIDE AU TRANSPORT POUR LA VISITE DE SITES CULTURELS

Les sites éligibles pour l'année scolaire 2025-2026 sont des lieux culturels départementaux ou à rayonnement départemental qui proposent des **actions de médiation**, ainsi que certains **festivals**.

La liste exhaustive des sites et festivals éligibles se trouve à la fin du catalogue.
Cette liste sera révisée chaque année.

Tous les transports sur d'autres sites doivent être intégrés aux AAP spécifiques (culture, citoyenneté...).

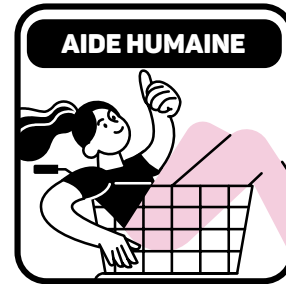
LES ACCOMPAGNEMENTS

Plusieurs types d'accompagnement sont proposés selon les projets :



SUBVENTION VERSÉE à l'établissement scolaire via des projets structurés et construits par les collèges autour des thématiques proposées dans ce catalogue

FINANCEMENT DIRECT d'animations déployées dans l'établissement scolaire



INTERVENTION DES AGENTS du Conseil départemental dans l'établissement scolaire

**PRÊT DE RESSOURCES
OU DE MATÉRIELS**

AIDE HUMAINE / MODALITÉS D'INTERVENTION

Intervention des agents du Conseil départemental au sein des établissements lors d'animations pédagogiques :

- Planification anticipée et préparation indispensable avec une personne « référente » qui restera fil rouge du projet ; importance de réaliser ces interventions en co-animation avec des professionnels formés à la thématique. Les deux co-animateurs s'engagent à se rendre disponibles et présents sur la totalité de la durée de l'action.
- Information claire et adaptée au préalable de la thématique d'intervention auprès des élèves, des parents et de l'équipe éducative.
- Organisation de l'intervention : salle adaptée et propice aux échanges avec ordinateur et vidéo projection, emploi du temps compatible et créneau suffisant, groupe par demi-classe si demandé.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Les établissements scolaires éligibles sont l'ensemble des collèges publics et privés*. Les aides financières sont accordées par délibération du Conseil départemental ou de la Commission permanente dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Les projets qui seront prioritairement soutenus par le Conseil départemental prendront en compte les critères généraux suivants :

- La thématique prioritaire ou complémentaire,
- La diversité des thématiques par établissement,
- Le degré de participation des élèves au projet (je découvre, j'expérimente, je m'implique),
- L'implication territoriale avec la favorisation des projets partenariaux.
- Une attention particulière pourra également être portée au critère d'éloignement** de l'établissement scolaire et aux taux de consommation annuels de l'enveloppe octroyée chaque année à l'établissement pour les projets éducatifs.

Il reviendra à l'établissement de classer par priorité les projets présentés.

Pour ce faire, un récapitulatif de l'ensemble des projets de l'établissement pour lesquels une subvention est demandée sera envoyé sur l'adresse "ce.xxxx" après la clôture de dépôt des dossiers.

Ce document sera à retourner par mél avant le 11 juillet 2025

à projetseducatifs@vosges.fr.

En cas de besoin d'arbitrage, à défaut de cette liste, le Département n'instruira qu'en fonction des autres critères. Dans tous les cas, le Département reste maître des conditions d'attribution de ses financements.

AIDE FINANCIÈRE / MONTANTS ET PLAFONNEMENTS

- Pour les projets subventionnés : 80% maximum de financement
- Pour les prestations (animations financées en direct par le Département) : 100% de financement
- Plafonnement des aides différent selon la thématique (précisé dans les fiches correspondantes)

* sauf "découverte du monde professionnel", "Étincelle" et "Mon collège au naturel" : voir l'éligibilité sur les fiches correspondantes

** définition du critère d'éloignement : pour plus d'équité dans la répartition des aides aux projets éducatifs, le Département souhaite apporter un soutien proportionnel au nombre d'élèves, modulé par l'indice d'éloignement. Cet indice, mesuré par l'Éducation Nationale, synthétise l'éloignement géographique de chaque établissement au regard du lieu de résidence des élèves qu'il scolarise, de l'offre d'enseignement et des équipements alentour. Ainsi le Département souhaite soutenir davantage les établissements les plus éloignés.

LES MODALITÉS DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

NOUVEAU

Toutes les demandes doivent être formulées de manière dématérialisée via :

- la **plateforme ADAGE** (AAP Ter'O, Culture : itinéraire culturel, projet fédérateur et résidence artistique, collègue au cinéma)
- ou :
- le **guichet citoyen MAELIS**.

DÉPÔT SUR

Sur le site www.vosges.fr

► Guichet citoyen

ou via le lien suivant : <https://maelis.info/app/collectivite/228800017/teleservices>

► En haut  **collectivité**

Vous devez vous **authentifier** avec l'adresse mél de l'établissement (ce.xxxx@) et le mot de passe créé pour le guichet citoyen ou **créer un compte pour l'établissement** pour déposer une demande d'accompagnement.

Pour créer un compte :

- Entrez le numéro de SIRET du collège et utilisez l'adresse mél de l'établissement (ce.xxxx@),
- Complétez le formulaire et cliquez sur "s'inscrire",
- Validez votre inscription grâce au courriel reçu.

- Rubrique **Éducation** ► Téléservice souhaité
- En bas à droite **Commencer ma démarche**

Complétez le formulaire de demande d'accompagnement aux projets éducatifs

1 formulaire = 1 type de projet éducatif

Pour toutes questions :  projetseducatifs@vosges.fr  03 29 29 86 34  06 21 72 36 25

 03 29 29 86 10

LA VALORISATION DU PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT



Les établissements devront valoriser activement le Conseil départemental des Vosges par tout moyen approprié et au minimum en respectant les critères suivants :

- Promotion de l'action : présence du **logo du Conseil départemental des Vosges** sur tous les supports,
- Relations presse et publiques : citation du soutien du Conseil départemental, invitation et prise de parole spécifique du Conseil départemental lors des conférences de presse, etc.

LE CALENDRIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

NOUVEAU

Le calendrier de l'accompagnement financier du Conseil départemental aux projets éducatifs des collèges est désormais commun à l'ensemble des thématiques.

Du 21 avril au 27 juin 2025 (provisoire)	Dépôt des projets sur ADAGE et MAELIS
Du 27 juin au 11 juillet 2025	Priorisation des projets par le chef d'établissement
Juillet - septembre 2025	Instruction des dossiers par le Département et ses partenaires
Octobre - novembre 2025	Comités d'arbitrage
Janvier 2026	Décision de la Commission permanente
Janvier 2026	Notification définitive aux établissements scolaires
25 septembre 2026	Date limite de réception des bilans et des pièces justificatives
Mi-décembre 2026	Date limite des paiements

Pour les demandes d'intervention des agents du Conseil départemental, le référent de l'action prendra contact en septembre 2025 avec l'établissement afin de planifier l'intervention.

LA CULTURE



A

ITINÉRAIRE CULTUREL (DONT PARCOURS OPÉRA)

L'itinéraire culturel se construit **en partenariat avec une structure culturelle**.

Il concerne **au moins deux classes** durant le temps d'enseignement, comporte une rencontre en structure culturelle pour l'ensemble des classes concernées et peut être accompagné d'un temps de pratique au sein de la structure.

Le parcours opéra comprend plusieurs étapes :

- Formation interdisciplinaire à destination des enseignants,
- Visite de l'Opéra national de Lorraine,
- Présence en répétition scénique,
- Rencontre optionnelle avec le Choeur et/ou l'Orchestre de l'Opéra,
- Représentation en dehors des temps scolaires.

Objectifs

- Favoriser l'accès pour tous à une éducation artistique et culturelle (EAC) de qualité ;
- Contribuer à la généralisation de l'EAC.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes.

AIDE FINANCIÈRE



Conditions d'éligibilité

Renseigner le dossier « itinéraire culturel » ou « parcours opéra » sur l'application ADAGE.
Les avis du chef d'établissement et visa du coordinateur CTEAC le cas échéant sont indispensables pour que le projet soit étudié.

Dépenses éligibles

Transport des élèves.

Modalités d'intervention

Aide plafonnée à **300 € par projet**.

Dépôt des dossiers

Plateforme ADAGE.

Contact

Direction de la Culture et du Sport | Service de l'Action Culturelle et Sportive Territoriale

Carine SEIGNER

 cseigner@vosges.fr



03 29 38 52 47

Un projet fédérateur se construit **en partenariat avec une structure culturelle ou un artiste créateur**. Il s'adresse à **trois classes au moins** durant le temps d'enseignement.

À minima, une des classes est engagée dans une pratique artistique conséquente avec le partenaire. Le projet comporte une rencontre avec les artistes et les oeuvres pour l'ensemble des classes concernées.

Objectifs

- Favoriser l'accès pour tous à une éducation artistique et culturelle de qualité,
- Contribuer à la généralisation de l'EAC.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes.

AIDE FINANCIÈRE



Conditions d'éligibilité

Renseigner le dossier « projet fédérateur » sur l'application ADAGE.

Les avis du chef d'établissement et visa du coordinateur CTEAC le cas échéant sont indispensables pour que le projet soit étudié.

Dépenses éligibles

Transport des élèves et des intervenants, achat de consommables, petits équipements, location de matériel.

Modalités d'intervention

Aide plafonnée à **600 € par projet**.

Dépôt des dossiers

Plateforme ADAGE.

Contact

Direction de la Culture et du Sport | Service de l'Action Culturelle et Sportive Territoriale

Carine SEIGNER



cseigner@vosges.fr



03 29 38 52 47



RÉSIDENCE ARTISTIQUE

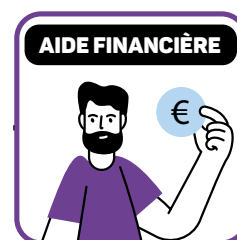
La résidence artistique s'appuie sur une démarche de création d'un artiste, d'un professionnel de la culture, d'un auteur.... Elle articule le plus souvent des temps de recherche, de création, de diffusion et d'action artistique et **permet aux élèves de découvrir le processus de création.**

Objectifs

- Favoriser l'accès pour tous à une éducation artistique et culturelle de qualité ;
- Contribuer à la généralisation de l'EAC.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes



Conditions d'éligibilité

Renseigner le dossier « résidence artistique » sur l'application ADAGE.
Les avis du chef d'établissement et visa du coordinateur CTEAC le cas échéant sont indispensables pour que le projet soit étudié.

Dépenses éligibles

Transport des élèves et des intervenants, achat de consommables, petits équipements, location de matériel, billetterie.

Modalités d'intervention

Aide plafonnée à **800 € par projet.**

Dépôt des dossiers

Plateforme ADAGE.

Contact

Direction de la Culture et du Sport | Service de l'Action Culturelle et Sportive Territoriale

Carine SEIGNER



cseigner@vosges.fr



03 29 38 52 47



COLLÈGE AU CINÉMA

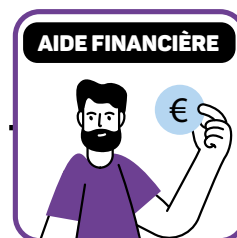
Ce programme propose aux élèves de **découvrir des œuvres cinématographiques** lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, **les bases d'une culture cinématographique**. Ces séances sont accompagnées d'un travail en classe autour des films visionnés.

Objectifs

- Favoriser l'accès pour tous à une éducation artistique et culturelle de qualité ;
- Contribuer à la généralisation de l'EAC.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes.



Conditions d'éligibilité

Participer à **3 séances** dans l'année scolaire.
Renseigner le dossier « collège au cinéma » sur l'application ADAGE.
Les avis du chef d'établissement et visa du coordinateur CTEAC le cas échéant sont indispensables pour que le projet soit étudié.

Dépenses éligibles

Transport et entrées.

Modalités d'intervention

- Totalité du transport,
- 1/3 du prix des places.

Dépôt des dossiers

Plateforme ADAGE.

Contact

Direction de la Culture et du Sport | Service de l'Action Culturelle et Sportive Territoriale

Carine SEIGNER



cseigner@vosges.fr



03 29 38 52 47



VISITE DES SITES CULTURELS ÉLIGIBLES À L'AIDE AU TRANSPORT

Ce dispositif permet d'accompagner les collèves pour la visite des sites départementaux ou à rayonnement départemental qui proposent des actions de médiation. La liste exhaustive des sites éligibles se trouve page 34.
La liste des sites est actualisée chaque année.

Objectifs

Permettre aux collégiens de découvrir le patrimoine local.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes.

Dépenses éligibles

Transports.

Modalités d'intervention

80% des frais de transport.

AIDE FINANCIÈRE



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction de la Culture et du Sport | Service
de l'Action Culturelle et Sportive Territoriale

Carine SEIGNER



cseigner@vosges.fr



03 29 38 52 47

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Ce dispositif permet de soutenir les actions éducatives des collèges dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Le projet s'appuie sur un partenariat avec une structure membre du réseau Ter'O agréée par l'Education Nationale (une liste actualisée sera jointe lors de l'ouverture de l'appel à projets sur la plateforme ADAGE).

Objectifs

- Encourager l'ouverture des établissements sur leur environnement,
- Sensibiliser les élèves au développement durable, susciter chez eux des réflexions et un comportement écocitoyen,
- Donner du sens aux apprentissages en les engageant dans des actions concrètes en faveur du développement durable,
- Développer l'autonomie et l'initiative des élèves, leur faire pratiquer une démarche d'investigation,
- Agir pour protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie, s'engager dans des actions de solidarité.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes, ainsi que les éco-délégués.

AIDE FINANCIÈRE



Conditions d'éligibilité

Faire appel à une structure membre du réseau Ter'O.

Non cumulable avec les dispositifs suivants :

- Classes d'eau de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- Life Biodiv'EST de la Région Grand Est,
- Aires Terrestres Educatives de l'Office Français de la Biodiversité,
- Appel à projets Fédérateurs du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Dépenses éligibles

Transport, fournitures, petits matériels, interventions pédagogiques

Priorité au pass culture.

Le coût d'entrée d'une ferme pédagogique n'est pas éligible.

Modalités d'intervention

Aide plafonnée à **600 € par projet.**

Dépôt des dossiers

ADAGE.

Contact

Direction des Collectivités et de la Transition Ecologique | Service Transition Ecologique

Tiffany ANDRE



tandre@vosges.fr



03 29 29 87 11

de



COLLÈGE ÉCO-RESPONSABLE BIEN MANGER SANS GASPILLER

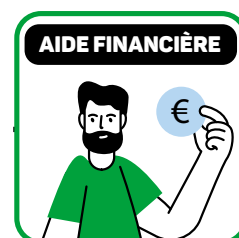
Le Département accompagne les établissements publics vosgiens à la mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Afin de sensibiliser et d'accompagner les convives aux changements de comportement, il est proposé d'aider au financement de sorties pédagogiques. Ces dernières traiteront du gaspillage alimentaire et de l'alimentation durable, et s'inscriront dans le projet global de chaque établissement. Le Conseil départemental propose également des outils pédagogiques en prêt ainsi qu'un accompagnement pédagogique : aide à l'animation de commission restauration, intervention auprès des éco-délégués.

Objectifs

- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'alimentation durable,
- Accompagner les changements de comportements,
- Favoriser le passage à l'action.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes, ainsi que les éco-délégués.



Conditions d'éligibilité

Être accompagné par le Département dans un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le projet pédagogique présenté doit porter sur l'alimentation durable et/ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Jardins de Cocagne,
- Légumerie de Xertigny,
- Une Figue dans le poirier.

- Transport pour se rendre sur le site à visiter (liste ci-dessus).

Dépenses éligibles

- Visites pédagogiques :
 - Fermes pédagogiques agréées membres du réseau "bienvenue à la ferme",

Modalités d'intervention

Subvention à hauteur de 80% maximum des dépenses (entrées + transport).

Si l'estimation budgétaire globale des demandes est supérieure aux crédits disponibles, les indices d'éloignement et d'effectif seront appliqués.

Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Agriculture et Forêt

Marine GRAVIER

mgravier@vosges.fr



03 29 30 34 60



COLLÈGE ÉCO-RESPONSABLE ETINCELLE

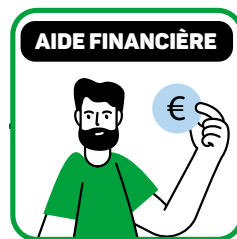
En parallèle des travaux d'économie d'énergie programmés dans certains collèges, ce dispositif propose aux occupants des établissements (collégiens et adultes) des animations de sensibilisation sur les usages de l'énergie et l'eau, ainsi que sur l'importance de la qualité de l'air dans les locaux. Quatre collèges sont mobilisés par an, retenus parmi les plus énergivores (selon les audits réalisés en 2021). Ces collèges choisissent des interventions pédagogiques dans un catalogue alimenté par des structures membres du collectif Ter'O. Le Département commande et finance aux structures les interventions retenues par les établissements.

Objectifs

- Faire baisser les consommations d'énergie et d'eau en sensibilisant les usagers en parallèle des travaux,
- Rendre acteurs les occupants des locaux en priorisant ceux qui ont la main sur les installations, c'est-à-dire les adultes.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes et éco-délégués.



Conditions d'éligibilité

Figurer dans le haut de la liste des établissements les plus énergivores et démontrer une motivation à mettre en œuvre des actions en mobilisant une équipe projet.

Un mail sera envoyé aux 4 collèges éligibles le dernier trimestre de l'année scolaire en cours pour l'année scolaire suivante.

Dépenses éligibles

Les animations pédagogiques.
Chaque collège participant est doté de deux wattmètres pour effectuer des campagnes de mesures de consommation d'électricité sur des appareils, ces mesures étant le support d'interventions pédagogiques.

Modalités d'intervention

Prise en charge à 100%.

Le versement est effectué directement à la structure membre du collectif Ter'O.

Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction des Collectivités et de la Transition
Ecologique | Service Transition Ecologique

Pierre PELLEGRINI

 ppellegrini@vosges.fr  03 29 29 88 08



COLLÈGE ÉCO-RESPONSABLE MON COLLÈGE AU NATUREL

Ce dispositif sensibilise les collégiens à la biodiversité grâce à des aménagements favorables à la nature, parallèlement aux travaux de végétalisation et de désimperméabilisation. Quatre collèges par an, situés dans les zones les moins riches en biodiversité, sont accompagnés dans la construction de leurs projets en faveur de la biodiversité au sein du collège.

Objectifs

- Sensibiliser sur la biodiversité au sens large et en particulier la biodiversité ordinaire, du quotidien,
- Rendre acteurs les collégiens en leur proposant de réaliser des projets concrets en faveur de la biodiversité dans l'enceinte de leur collège.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes ou groupes d'élèves (éco-délégués, club jardin...).

Conditions d'éligibilité

Figurer parmi les établissements des secteurs géographiques les moins riches en biodiversité et montrer une motivation à mettre en œuvre des actions en mobilisant une équipe projet.

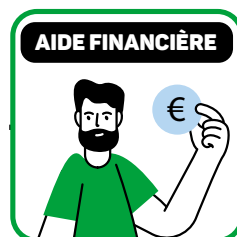
Un mail sera envoyé aux 4 collèges éligibles le dernier trimestre de l'année scolaire en cours pour l'année scolaire suivante.

Dépenses éligibles

- Transport pour visiter un site, (priorité aux Espaces Naturels Sensibles),
 - Prestations d'intervenants,
 - Enveloppe financière pour des aménagements favorisant la biodiversité au sein de l'établissement.
- Plantations, installation de nichoirs, de passages pour la petite faune, de potager, d'observatoire de la faune, création ou réhabilitation de mare, etc.).*

Modalités d'intervention

Prise en charge à 100%.



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction des Collectivités et de la Transition Ecologique | Service Transition Ecologique

Nathan GIGANT



ngigant@vosges.fr



03 29 29 00 67

SIMUL'ONU est une authentique simulation de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui a pour but de transporter les élèves dans le monde de la diplomatie et de la négociation autour d'une thématique d'EDD. Projet animé par l'association "Les Jardins de Cocagne".

Le sujet retenu pour cette année est : l'accès à l'eau et la gestion de la ressource.

- **Simul'ONU** : Comprendre son fonctionnement et ses enjeux.
- **Découverte du pays/délégation** : Analyser la problématique spécifique à son pays.
- **Discours et négociation** : Aider à rédiger le discours, travailler l'oral et la négociation.
- **Préparer l'intervention** : Finaliser discours et résolutions avant la simulation finale.
- **Simulation** de l'ONU au Conseil départemental.

Objectifs

- Découvrir et appréhender les enjeux diplomatiques et de négociations internationales,
- Se positionner en tant qu'acteur du changement,
- Défendre un sujet sur des enjeux de la transition écologique.

Pour qui ?

Les éco-délégués de 3 à 4 collèges par an.

Conditions d'éligibilité

Mettre en place une équipe projet pour accompagner les éco-délégués dans les différentes étapes de la Simul'ONU. Les collèges possédant le label E3D ou ayant effectué la démarche seront prioritaires.

Modalités d'intervention

Financement à 100%.

4 séances de 2 heures en classe à programmer à partir du mois de novembre + une demi-journée de simulation inter-collèges au sein des locaux du Conseil départemental.

AIDE FINANCIÈRE



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction des Collectivités et de la Transition Ecologique | Service Transition Ecologique

Tiffany ANDRE



tandre@vosges.fr



03 29 29 87 11

La Fresque du Numérique est un atelier collaboratif pour sensibiliser aux enjeux environnementaux du numérique. Les participants reconstituent une fresque illustrant l'impact du numérique (fabrication, infrastructure, usages, etc.) et réfléchissent à des solutions pour réduire leur empreinte carbone. L'atelier se termine par une phase de créativité pour imaginer un numérique plus responsable.

Objectifs

- **Sensibiliser et éduquer** : Informer les participants sur les enjeux environnementaux du numérique,
- **Collaborer et analyser** : Travailler en équipe pour reconstituer la fresque et examiner les liens de cause à effet,
- **Réfléchir et créer** : Penser aux conséquences des choix numériques et imaginer des solutions innovantes,
- **Partager et inciter à l'action** : Échanger des idées et des bonnes pratiques pour un numérique plus vertueux,
- **Mobiliser et transformer** : Rassembler les citoyens, les entreprises et les décideurs politiques autour des enjeux environnementaux du numérique.

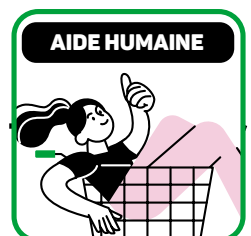
Pour qui ?

Tous niveaux de classes et les éco-délégués.

Modalités d'intervention

Deux interventions d'un agent du Département par trimestre.

Durée de l'atelier : 2h.



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction du Numérique et de la Modernisation

Aurélie DEMANGE



ademange@vosges.fr



03 29 29 87 88

LA CITOYENNETÉ



de

A

L'EUROPE AU COLLÈGE

Il s'agit d'une action de sensibilisation auprès des collégiens vosgiens sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE) organisée, si possible, dans le cadre de **la journée de l'Europe du 9 mai** sous la forme d'une intervention ludique de 2 h.

Objectifs

- Célébrer la journée de l'Europe qui a lieu le 9 mai,
- Sensibiliser les collégiens à l'UE :
 - Faire comprendre le fonctionnement de l'UE et ses institutions via une approche ludique,
 - Echanger sur l'intérêt de l'UE.

Pour qui ?

Classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Conditions d'éligibilité

L'intervention doit s'insérer dans un projet plus global.

Même si un des objectifs est de célébrer la journée de l'Europe, l'intervention peut se faire à tout moment de l'année scolaire et pas forcément en mai.

Modalités d'intervention

Intervention par un agent du Département d'une durée de 2 heures pour des classes de 25 élèves maximum.



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction des Collectivités et de la Transition Ecologique | Service des Territoires

Katy VARIS



kvaris@vosges.fr



03 29 29 89 27



CITOYENNETÉ ET VIVRE ENSEMBLE

Le Département soutient les actions permettant d'accompagner les collèves à :

- faire découvrir les institutions ou les sites de mémoire aux collégiens,
- les sensibiliser aux problématiques sociétales,
- former les délégués.

Objectifs

Permettre aux collégiens, citoyens en devenir, de prendre progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes.

Dépenses éligibles

Toute dépense concourant à la réalisation du projet.

Modalités d'intervention

Aide plafonnée à 600 € par projet et à 80% des dépenses, dans la limite de deux projets par collève.

AIDE FINANCIÈRE



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction des Collèves
Service Moyens des Collèves

Carmen MOUGEOT (secteur ouest)

 cmougeot@vosges.fr  03 29 30 34 70

Isabelle CHOL (secteur est)

 ichol@vosges.fr  03 29 30 34 73

LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION



A

SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE

Les centres de santé sexuelle (CSS) sont des lieux d'échange, d'information et de consultation sur la sexualité. Les actions de promotion en santé sexuelle (dont les interventions collectives dans les établissements scolaires et autres structures) sont une mission des CSS.

Les professionnels des centres de santé sexuelle constituent une ressource pour l'équipe éducative d'un établissement en matière d'éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité, ils peuvent intervenir à la demande du chef d'établissement dans le cadre d'un projet travaillé par l'établissement.

Objectifs

- Faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien au sein de l'établissement et à l'extérieur comme les CSS,
- Apporter des informations fiables, complètes et adaptées à l'âge et à la maturité des élèves,
- Identifier les différentes dimensions de la sexualité (champ biologique, champ psycho émotionnel et champ juridique et social) dans une approche globale, positive, bienveillante et respectueuse,
- Favoriser l'esprit critique et les comportements responsables individuels et collectifs.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes avec priorité aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.



Modalités d'intervention

Voir charte disponible sur MAELIS.

- Les interventions des CSS s'inscrivent dans un projet global avec les professionnels de l'établissement.
- Elles nécessitent une préparation avec un référent et une co-animation CSS-collège.
- Une information claire est donnée en

amont aux élèves, parents et enseignants.

- Elles se déroulent dans une salle adaptée, avec matériel audiovisuel, pour 18-20 élèves.
- Les thématiques sont abordées de façon ludique (jeux, quiz, discussions).

Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction de l'Enfance Famille | Service PMI
Centre de Santé sexuelle

Isabelle AUGER



iauger@vosges.fr



06 31 26 42 78

B

FRESQUE DES ÉCRANS

La fresque des écrans, créée par l'entreprise COLORI, est un jeu d'intelligence collective sans écran qui vise à **comprendre le fonctionnement du numérique** pour en évaluer les dangers et les opportunités, et aider nos enfants à grandir en citoyens heureux et responsables. Plus largement, la fresque des écrans permet à chacun, enfant et adulte, de **décrypter les mécanismes de la numérisation de notre société et d'identifier des actions concrètes pour un usage serein des écrans.**

En équipe, les participants reconstituent une fresque à partir de cartes illustrant les questions sociétales de la *Tech* (les impacts individuels, le fonctionnement de l'industrie numérique, les impacts des écrans sur la société). Dans une deuxième partie, ils "reprennent le pouvoir" en se positionnant vis-à-vis de leur propre usage des écrans et choisiront des actions individuelles et collectives à mettre en place au quotidien.

Objectifs

- Comprendre grâce à des sources scientifiques fiables,
- Débattre avec bienveillance,
- Agir pour un usage plus responsable des écrans.

Pour qui ?

Tous niveaux de classes.



Modalités d'intervention

Durée de l'atelier : 2h.
Groupe entre 9 et 15 élèves.

L'intervention sera animée par un "fresqueur" formé à la fresque des écrans par COLORI.



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Pôle Jeunesse et Innovation | Mission Appui
et Pilotage des Projets Jeunesse

Mathilde COLLIN



mcollin@vosges.fr



03 29 29 86 34

LE MONDE PROFESSIONNEL



de



DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS DES COLLÉGIENS

En 2023, l'Académie de Nancy-Metz a été retenue pour le projet Astérie*, visant à rendre les élèves acteurs de leur orientation. Le « Parcours de découverte des métiers et de développement des potentiels des collégiens », mené avec la DSDEN, la Région Grand Est et le Conseil départemental des Vosges, s'appuie sur le parcours Avenir pour aider les collégiens, dès la 5^{ème}, à construire leur projet d'avenir. Ce dispositif favorise la synergie des acteurs locaux pour mieux accompagner les jeunes.

Objectifs

- Construire un parcours de découverte en adéquation avec les aspirations des jeunes,
- Lever les éventuels freins aux ambitions des élèves,
- Lutter contre le décrochage scolaire en donnant à l'élève toutes les cartes pour trouver sa voie,
- Favoriser l'égalité des chances,
- Lutter contre les stéréotypes affectant certains métiers ou certaines formations de la voie professionnelle,
- Faire découvrir aux jeunes la richesse de leur territoire.

Pour qui ?

Collèges publics – niveaux 5^{ème} à 3^{ème}.



Dépenses éligibles

Toutes les dépenses qui contribuent au bon déroulement du projet (transport, intervenants, etc.).

Modalités d'intervention

80% des dépenses prévisionnelles.

Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Pôle Jeunesse Innovation | Mission Appui et Pilotage des Projets Jeunesse

Véronique HAG



vhag@vosges.fr



03 29 29 86 10

SERIOUS GAME "FILIÈRES EN ACTION"

Dans le cadre du projet autour de la découverte des métiers, les élèves participeront à un Serious Game "filieres en action", jeu en équipe qui permettra de faire découvrir les filières industrielles présentes dans les Vosges et des métiers associés.

Objectifs

- Explorer les filières industrielles et les métiers présents dans les Vosges,
- Appréhender la notion de "filieres",
- Echanger sur les compétences et intérêts des métiers.

Pour qui ?

Collèges publics - niveaux 5^{ème} à 3^{ème}.

Conditions d'éligibilité

La participation du référent métier est requise pour cette animation.

A défaut, prévoir la présence du professeur principal, d'un psyEN ou d'un enseignant.

Modalités d'intervention

- Atelier de 1h à 1h30 selon les possibilités de l'établissement.
La version en 1h30 est idéale et permettra d'approfondir les échanges.
- 3 groupes de 3 à une demi-classe maximum pour une partie.



Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Economie Emploi

Emilia GEUSA

 egeusa@vosges.fr

 03 29 30 34 82
06 63 13 75 31



DES MÉTIERS EN MOUVEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

de

Dans le cadre du projet autour de la découverte des métiers, les élèves vont être invités à se questionner sur les métiers présentés dans l'exposition « À la découverte des métiers du Conseil départemental des Vosges » avec un livret et 3 activités associées.

Objectifs

- Découvrir les champs d'action des collectivités territoriales,
- Avoir une vision de la diversité des métiers présents au sein d'une collectivité territoriale,
- Découvrir 25 métiers, leur cadre d'exercice, les compétences associées et les formations permettant d'y accéder,
- Déconstruire les stéréotypes de genre,
- Favoriser l'ambition et susciter des vocations,
- Illustrer la mobilité des métiers et donner une dimension géographique à leur répartition,
- Encourager les élèves à réfléchir aux évolutions possibles des métiers en fonction des avancées technologiques, des besoins sociaux et environnementaux.

Pour qui ?

Collèges publics – niveaux 5^{ème} à 3^{ème}.



Conditions d'éligibilité

L'intervention est soumise à la disponibilité de l'exposition "A la découverte des métiers du Conseil départemental des Vosges".

La participation du référent métier est requise pour cette animation.

A défaut, prévoir la présence du professeur principal, d'un psyEN ou d'un enseignant.

Modalités d'intervention

- Atelier de 2h.
- Classe entière.

Dépôt des dossiers

MAELIS.

Contact

Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Economie Emploi

Emilia GEUSA

 egeusa@vosges.fr

 03 29 30 34 82
06 63 13 75 31

LES SITES DE VISITE ÉLIGIBLES

SITES ET MANIFESTATIONS CONCERNÉS

Réservation préalable impérative directement auprès du site

Projets de découverte des sites départementaux

■ Archives départementales	Épinal
■ Forêt et Maison de la Nature	Site de Tignécourt
■ Maison natale de Jeanne d'Arc et Centre « visages de Jehanne »	Site de Domrémy-la-Pucelle
■ Médiathèque départementale des Vosges	Épinal
■ Mosaïque, Amphithéâtre, Centre du Patrimoine	Site de Grand
■ Musée départemental d'art ancien et contemporain	Épinal
■ Siège du Conseil départemental des Vosges (expositions temporaires)	Épinal

Projets de découverte des sites à rayonnement départemental

■ Centre de la Préhistoire	Darney
■ Forteresse médiévale	Châtel sur Moselle
■ La Glucoserie, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	Épinal
■ La Lune en Parachute	Épinal
■ Le MuMo	Camion-musée
■ Musée Charles Friry et Musée Charles de Bruyères	Remiremont
■ Musée de l'image	Épinal
■ Musée de la Lutherie et de l'Archèterie Françaises	Mirecourt
■ Musée Pierre Noël	Saint-Dié-des-Vosges
■ Planétarium	Épinal
■ Scierie du Lançois	Ban-sur-Meurthe
■ Le sentier des Passeurs - Hélicoop	Le Saulcy
■ Site des Hautes Mynes	Le Thillot
■ Théâtre du Peuple	Bussang
■ Réseau des bibliothèques	

Participation à des festivals

■ Epinal fait son cinéma	Épinal
■ Fantastic'art	Gérardmer
■ Festival International de Géographie	Saint-Dié-des-Vosges
■ Les Imaginales	Épinal

CONTACTS

→ Vous souhaitez des **renseignements** sur un projet éducatif en particulier ?

Veuillez vous référer au contact inscrit **dans la fiche** du projet éducatif.

→ Vous souhaitez des renseignements sur **la démarche globale** de coordination des projets éducatifs du Département des Vosges ?

Contactez la Mission Appui et Pilotage des Projets Jeunesse

Mathilde COLLIN  mcollin@vosges.fr  03 29 29 86 34

→ Vous avez besoin d'informations/un problème quant au **dépôt d'un projet sur la plateforme MAELIS** ?

Contactez la Mission Appui et Pilotage des Projets Jeunesse

 projetseducatifs@vosges.fr  06 21 72 36 25  03 29 29 86 10  03 29 29 86 34

